

Entrains-sur-Nohain

INTEGRATION. Le Choix de la CCVS. Entrains-sur-Nohain ne maquait pas d'opportunités à l'heure d'opter pour une intercommunalité. « Il y avait Clamecy, Saint-Amand, la possibilité de rejoindre Coulanges-sur-Yonne, ou Donzy. » Le choix du Val du Sauzay s'est imposé de lui même, à l'image d'un travail effectué de longue date avec le Centre Social et l'Office de tourisme du canton.

Un chiffre

Pendant une année quasi-complète, le maire d'Entrains-sur-Nohain, Michel Paquette, a été invité aux réunions de la CCVS, afin de prendre le pouls de l'intercommunalité avant l'intégration officielle, il y a maintenant deux mois.

Visibilité. Un local en prévision. Lors de la dernière réunion du conseil communautaire du Val du Sauzay, le président de cette collectivité a proposé à l'assemblée de retenir un lieu au sein du village d'Entrains-sur-Nohain. « Cela semble important que les gens puissent identifier la communauté de communes au sein du village », soulignait Jany Simeon. Reste à trouver le local en question.

INTERCOMMUNALITE : La Commune du Val du Sauzay à dû se battre pour obtenir les subventions prévues

Les déboires de la carte territoriale



TRAVAUX : La nouvelle station d'épuration d'Entrains-sur-Nohain a été au coeur de la problématique engendrée par l'intégration de la commune de Michel Paquette au sein de la communauté de communes du Val du Sauzay

Passer du régime communal à celui d'intercommunal n'est pas toujours simple. Entrains-sur-Nohain l'a appris à ses dépens, à l'heure de devoir courir après les subventions pour plusieurs projets déjà engagé et mis en danger.

Ronan le Goaster rédacteur3jdc@centrefrance.com

Personne que ce soit au niveau d'Entrains-sur-Nohain classée dans les communes dites « isolées » ou de la Communauté de communes du Val du Sauzay (CCVS) ne s'attendait à ce que ça soit si compliqué. Mais l'intégration, au 1er janvier dernier, de la commune de 900 habitants a provoqué de nombreux remous qui ont dû être résolus par une réunion en sous-préfecture, en fin de semaine dernière.

Des subventions mises en danger

car si le village du maire, Michel Paquette, a accepté bon gré mal gré son intégration au sein d'une communauté de communes, s'il a joué le jeu de la « carte collective », cette nouvelle donne a été à deux doigts de le priver des subventions promises pour terminer les investissements engagés sur le ban communal depuis plusieurs mois.

Il y a eu le cas de la nouvelle station d'épuration, qui devrait sortir de terre d'ici quelques semaines. « Nous étions en avance sur pas mal de choses. L'assainissement, par exemple, on l'avait depuis quelques temps. » Pour autant, si Michel Paquette savait qu'il s'agissait là d'une compétence obligatoire de l'intercommunalité, jamais il n'aurait pensé ne pas pouvoir toucher les subventions de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) qui lui revenaient de droit. « Finalement le problème a été résolu et on a coupé la poire en deux. Nous allons toucher une partie des subventions allouées, tandis que la communauté de communes finira de payer la dernière tranche des travaux », résume l'exploitant agricole d'Entrains-sur-Nohain. Les déboires de sa commune ne se sont toutefois pas arrêtés là. Le Projet d'atelier-relais permettant l'installation d'un garagiste qui était dans les tuyaux depuis plusieurs mois, lui aussi, fait tiquer les services de la sous-préfecture.

Là, c'est encore plus compliqué. La compétence à la compétence économique. Elle doit donc porter tous les projets s'y rapportant, et être, notamment, propriétaire des terrains sur lesquels les projets seront implantés. « Mais nous

avons déjà commencé à finaliser le projet depuis un moment. D'ailleurs, les travaux vont débiter ce moi-ci », rappelle Michelle Paquette. Là encore, on a opposé un premier refus d'octroi des subventions DETR. « Mais la communauté de communes n'avait pas le budget pour prendre en charge ce projet. » Une dérogation a donc dû être accordée par le sous-préfet de Clamecy pour que la commune puisse conserver ce projet.

Des dérogations accordées

Enfin, il y a eu le dossier du télécentre. Peut-être le plus cocasse. Les télécentres qui se multiplient dans la Nièvre, via le Pays Nivernais-Morvan relèvent de la compétence intercommunale. A Entrains-sur-Nohain, le lieu choisi pour son implantation était la mairie. » J'ai dit au sous-préfet que nous ne pouvions tout de même pas vendre une partie de la mairie à la communauté de communes pour mener à bien ce projet de télécentre ! ».

Au final, pour la commune comme pour la collectivité intercommunale, la réunion en sous-préfecture a permis de régler ces problèmes administratifs. Des dérogations ont été accordées mais les premiers pas d'Entrains-sur-Nohain dans une communauté de communes ont été décidément bien compliqués !

« On allait tout de même pas vendre une partie de la mairie à la communauté de communes pour installer un télécentre ! » Michel PAQUETTE maire d'Entrains-sur-Nohain.

Assainissement, développement économique et tri des déchets

Toutes les communautés de communes doivent présenter des compétences obligatoires. Une carte collective pour ces services à la population.

Le maire d'Entrains-sur-Nohain ne fait pas de mystère sur ses premières impressions. « Il faut s'habituer à ce costume de conseiller communautaire. L'idée est d'agir pour le collectif, pour le territoire. » A Entrains-sur-Nohain, on avait pris l'habitude d'être ambitieux et tourné vers l'avenir. Mais en pensant, avant tout, à soi. C'est pourquoi Michel Paquette estime que sa commune avait un coup d'avance sur plusieurs compétences intercommunales. « Dès les premières heures des communautés de communes, et même si nous étions une commune isolée, on avait intégré l'assainissement ou le tri des déchets dans nos préoccupations majeures, à l'image de notre adhésion à la déchetterie d'Etas-la-Sauvin ou lorsque l'on a construit une station d'épuration. Nous avons aussi commencé à effectuer du tri collectif. » Ces compétences, elle les partagera désormais avec « équipières » de la communauté de communes.

Une intégration qui a ses avantages et ses inconvénients

Ce n'est jamais simple de se greffer à une collectivité. Pour autant, Michel Paquette estime que ce sera du donnant-donnant, notamment pour pouvoir grappiller les subventions qui échappaient aux communes isolées, ces dernières années.

Le Changement s'annonce radical. Et spectaculaire pour les Entraînois. « Oui, on peut déjà annoncer que la part communale des impôts va baisser », sourit le maire d'Entrains-sur-Nohain. Cependant, cela ne veut pas dire qu'ils seront privilégiés au bout du compte. « Pour la première fois, il devront s'acquitter d'une part intercommunale. Nous travaillons actuellement avec les services de la trésorerie générale pour voir la part des impôts communaux à diminuer afin de contrebalancer la part de ce nouvel impôt intercommunal », poursuit Michel Paquette.

L'assainissement coûtera moins cher

Entrains-sur-Nohain n'avait aucun intérêt, il y a dix ans, à intégrer une communauté de communes. « Nous avons tout ce qu'il fallait et un gros tissu commercial, peut-être même plus important encore que celui de Varzy », assure le maire. Mais la donne a évolué ces dernières années. Le coefficient d'intégration fiscal pousse, en effet, les communes à se regrouper afin de bénéficier du maximum de subventions émanant de l'Etat. Michel Paquette a déjà sorti sa calculette. « La commune n'aura plus que 10 % à payer pour l'assainissement, contre 30 % jusqu'ici, si on enlève les 70 % de subventions que nous recevions. »

La principale difficulté sera, sans doute, le volet psychologique. Afin que les Entraînois ne s'imaginent pas qu'ils vont payer moins d'impôts mais d'une autre manière. Pour le bien de toutes les communes de la CCVS.

(Article issu du journal du centre publié le 01/03/2012)